



## ARGUMENTAIRE – MODIFICATION DES STATUTS

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Comme mentionné dans le préavis de modifications des statuts, le projet d'acquisition d'un bâtiment et de la construction d'une nouvelle caserne principale du SIS Morget fera l'objet d'un préavis au Conseil Intercommunal du SIS Morget. Des discussions pour la finalisation du projet sont en cours.

Nous vous informons que le Conseil Intercommunal du SIS Morget a accepté à l'unanimité le préavis 11/2021-2026 sur la modification de ses statuts, lors de sa séance du 21 février 2024. L'élévation du plafond d'endettement du SIS Morget, via la modification de ses statuts, est une étape obligée pour envisager la construction d'une nouvelle caserne.

L'acquisition d'un bâtiment existant, appartenant à plusieurs propriétaires d'accord de le vendre, est actuellement en discussion. Ces propriétaires demandent pour le moment la plus grande discrétion à l'égard de leurs locataires. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de donner des informations trop précises sur l'emplacement et la nature du bâtiment.

Nous pouvons néanmoins vous informer que le projet de nouvelle caserne actuellement envisagé se trouve sur une parcelle située en ville de Morges. Ce bâtiment n'étant pas adapté aux normes actuelles, il conviendra de le démolir et de le reconstruire.

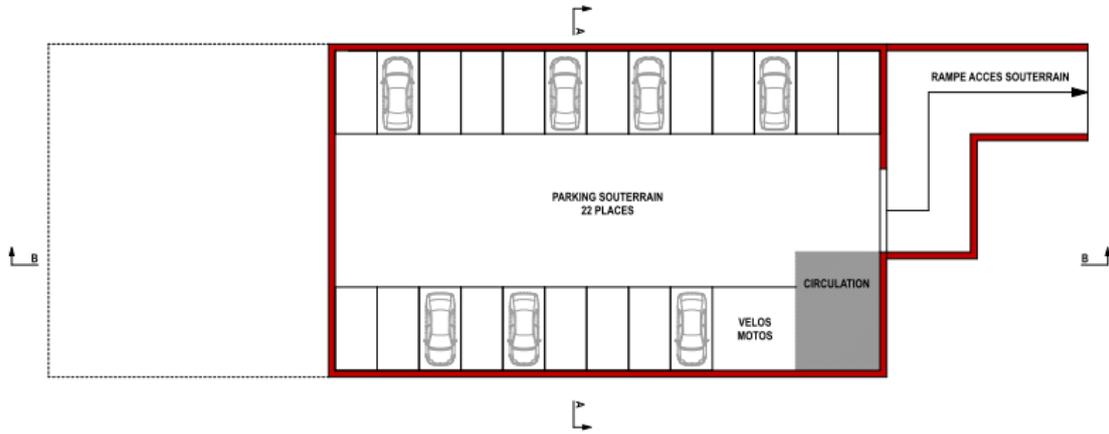
Les surfaces prévues comprennent un parking sous-terrain d'environ 800 m<sup>2</sup>, une halle pour le matériel et les véhicules d'environ 1000 m<sup>2</sup>, un étage administratif avec d'environ 650 m<sup>2</sup>. Un étage supplémentaire est prévu pour l'un des propriétaires, qui doit impérativement garder des locaux de stockage sur environ 750 m<sup>2</sup>. Le projet d'achat du bâtiment existant et la reconstruction calculée au volume selon la norme SIA 116 sont actuellement estimés à un peu moins de 15 millions de francs, subventions non déduites.

Le déplacement de la caserne actuelle au lieu pressenti à Morges permettrait de garantir les effectifs de jour ainsi que le standard de sécurité cantonal (ECA) sur l'ensemble du territoire.

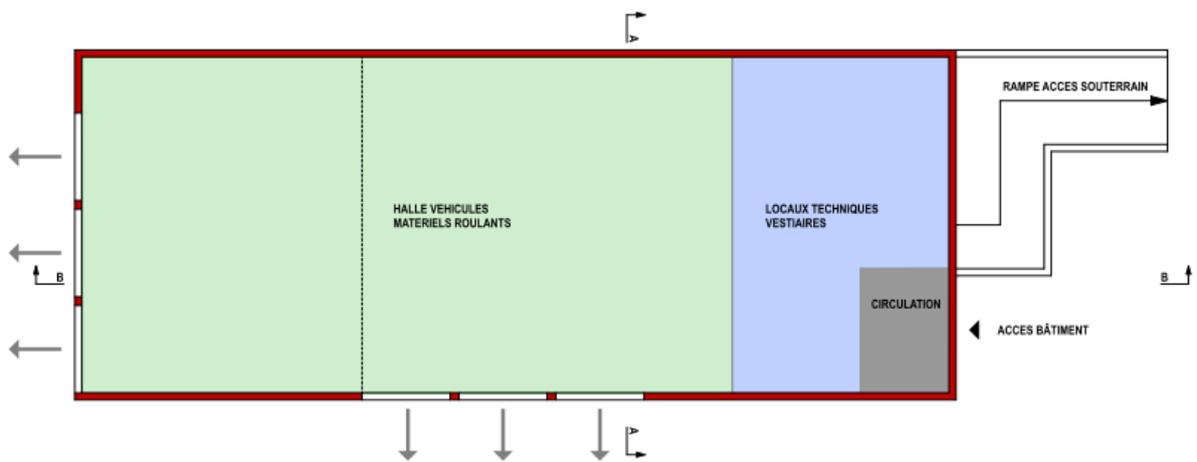
Le Comité de Direction du SIS Morget



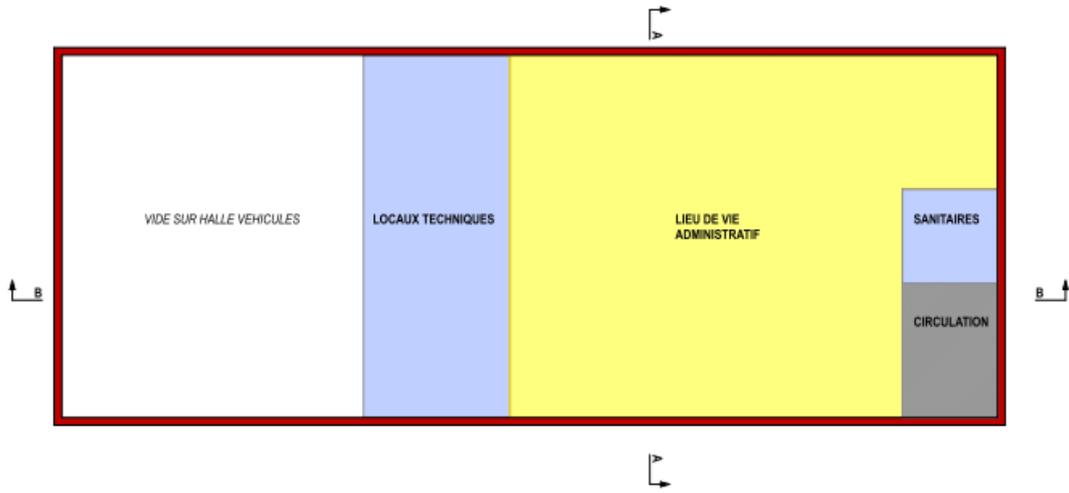
Projet à l'étude :



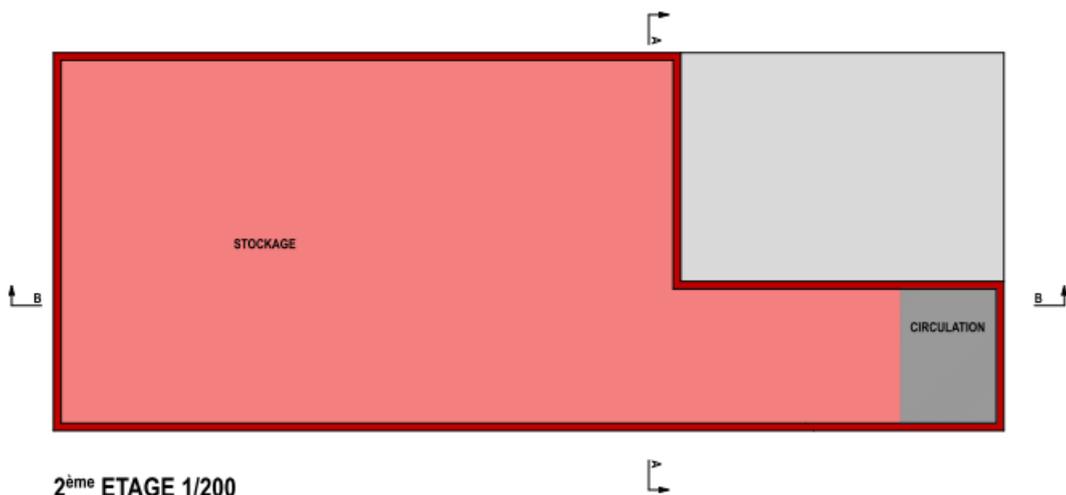
SOUS-SOL 1/200



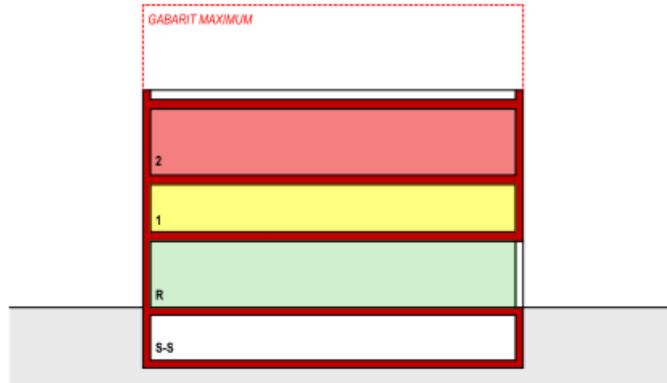
REZ-DE-CHAUSSEE 1/200



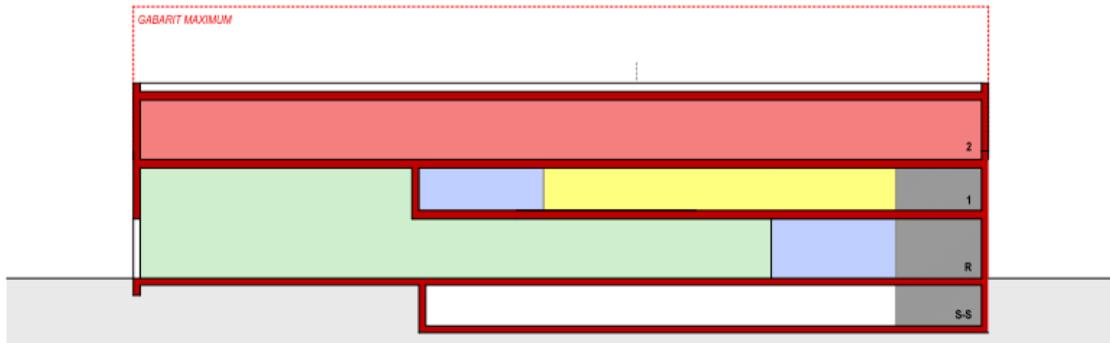
1er ETAGE 1/200



2ème ETAGE 1/200



COUPE A-A 1/200



COUPE B-B 1/200